

AVIS DE RECRUTEMENT

RECHERCHE DE PRESTATAIRES POUR LE DÉPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre du développement de ses activités dans le secteur des Télécoms et des infrastructures numériques, AXOLUS lance un appel à manifestation d'intérêt auprès de prestataires spécialisés dans le déploiement de fibre optique.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du renforcement du réseau de partenaires techniques d'AXOLUS pour accompagner ses projets actuels et futurs de déploiement.

AXOLUS souhaite ainsi identifier des entreprises fiables, expérimentées et disposant d'une réelle capacité opérationnelle, susceptibles d'être mobilisées selon les besoins des projets.

Les prestataires intéressés sont invités à prendre connaissance des Termes de Référence (TDR) joints au présent avis et à soumettre leur dossier conformément aux exigences indiquées.

Date limite de soumission : 31 août 2026 à 18h00.

Dépôt des candidatures :

✉ contact@axolusgroup.com

Demandes de clarification :

☎ +229 01 44200075

Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite pourront ne pas être pris en considération.

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

RECRUTEMENT DES PRESTATAIRE POUR LE DÉPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE AÉRIEN ET SOUTERRAIN

1- Contexte et justification

AXOLUS déploie des infrastructures de réseau fibre optique pour le compte d'opérateurs télécoms partenaires et particuliers. Dans cette dynamique, AXOLUS est à la recherche de partenaires pouvant l'accompagner dans le déploiement, aussi bien en aérien qu'en souterrain, avec un haut niveau d'exigence technique et de qualité.

2- Objecti de la consultation

Les présents termes de référence ont pour objet de définir les conditions de recrutement d'un prestataire chargé de réaliser les travaux de déploiement des plaques sur les zones qui lui seront confiées par AXOLUS, dans le respect des normes techniques et de qualité en vigueur.

3- Périmètre des prestations attendues

3.1 Déploiement aérien

- tirage de câbles sur poteaux existants ou à installer ;
- armement des poteaux (pose de traverses et supports de fixation) ;
- fixation du câble par pinces d'ancrage, pinces de suspension et colliers ;
- respect des flèches de tirage réglementaires, sans relâchement excessif du câble.

3.2 Déploiement souterrain

- ouverture et fermeture de tranchées si nécessaire: sol normale à 1.20m, sol dur à 80 cm avec enrobage ;
- pose de fourreaux et conduites ;
- pose de grillage avertisseurs à 40 cm
- tirage de câble en fourreau ;
- réalisation des chambres de tirage et des raccordements souterrains;
- fixation du câble dans les chambres télécoms sur les surfaces latérales.

3.3 Études et ingénierie de déploiement

- participation aux études de déploiement (conception réseau) sur les plaques Huawei ;
- calcul et validation du bilan de liaison optique ;
- réalisation des soudures et des tests de réflectométrie.

4- Profil et référence requises des prestataires

- expérience avérée dans le déploiement de réseaux fibre optique, en aérien comme en souterrain ;
- références de projets réalisés bien documentées, appuyées par des attestations de bonne exécution ou procès-verbaux de réception ;
- capacité à mobiliser rapidement des équipes certifiées ou apte à procéder aux certifications des ressources et du matériel en nombre suffisant ;
- personnel technique qualifié.

5- Exigences techniques : équipements

Le prestataire doit disposer, en propre ou en location garantie sur la durée du contrat, d'un parc matériel suffisant, comprenant à minima :

Équipement requis	Préciser les quantités disponibles
Soudeuse optique & Réflectomètres (OTDR)	
Echelle en fibre de verre avec la corde de sécurité	
Harnais de sécurité	
Poulies de tirage aériennes & aiguille de tirage	
Cercleuse et sac à outils	
EPI pour monteur, EPC	
Moyens de transport	

6- Exigences en ressources humaines

Le prestataire devra disposer d'une équipe technique qualifiée comprenant notamment :

- un ou plusieurs Teams Leaders expérimentés en déploiement de fibre ;
- des techniciens formés et, autant que possible, certifiés sur les projets de déploiement de fibre ;
- des ingénieurs ou techniciens capables de participer aux études de déploiement ;
- des techniciens qualifiés pour la réalisation des travaux d'armement de poteaux, de tirages de fibre en aérien ou en souterrain et des arrangements ;

- des ressources qualifiées pour la réalisation des soudures et des tests conformément aux normes en vigueur ;
- des équipes de tirage formées aux bonnes pratiques : tirage sans flèche excessive, bon arrangement et rangement des câbles, respect des rayons de courbure admissibles.

7- Exigences qualité

Le prestataire s'engage à respecter les standards de qualité ci-dessous, qui s'appliquent à l'ensemble des interventions réalisées pour le compte d'AXOLUS.

7.1 Reporting terrain et suivi en temps réel

À compter de la notification du contrat, tout rapport transmis par les Team Leader/Team Leader devra obligatoirement être accompagné de photographies à l'appui, montrant notamment :

- le mode de raccordement (plugage) du câble au niveau des FAT ;
- le mou laissé dans un croix de lovage au niveau du poteau précédant le FAT ;
- le métrage du mou d'arrangement au FAT, qui ne doit pas excéder 3 à 5 mètres ;
- le nombre de tours de feuillard réalisés pour l'armement (deux tours obligatoires) ;
- la pose systématique des croix de lovage lors de tout arrangement pour un volume important.

Ce reporting a pour objectif de permettre un suivi des activités en temps réel et de lever les réserves éventuelles en amont des opérations de recette (Acceptance).

7.2 Qualité de raccordement au FAT

- à l'entrée du câble dans la goulotte, laisser un léger mou en haut, sans que le câble ne s'engage de travers ;
- avant tout plugage sur un port du FAT, réaliser une boucle (« goutte d'eau ») suffisante ;
- en cas de mou excessif au FAT, renvoyer une partie du mou vers le poteau précédant le FAT ;
- lors de l'arrangement au FAT, ne pas mettre le câble sous tension (stress) et ne pas serrer excessivement les colliers (Colson) ;
- respecter les quatre côtés du support du FAT ;
- veiller à ce que la ceinture ou tout objet de l'intervenant ne raye pas le labelling du FAT ;
- en cas de risque de flottement du câble ou d'intrusion dans une habitation, faire sortir la traverse ou modifier la position des trous en conséquence ;
- envoyer l'excédent de mou plus haut sur le poteau précédant le FAT et poser une croix de lovage ; éviter tout excès de mou au niveau des FAT.

7.3 Tirage et pose aérienne

- le câble tiré ne doit présenter aucune flèche ;

- le câble ne doit ni flotter sur les poteaux, les branches d'arbres, les maisons ou balcons, ni pénétrer dans les habitations ou sur les balcons ;
- l'armement des poteaux doit obligatoirement comporter deux tours de feuillard ;
- une pince d'ancrage est obligatoire à chaque tournant (changement de direction) ;
- sur chaque poteau, le câble doit être porté par une pince de suspension ou une pince d'ancrage ;
- le lovage doit être soigné et respecter un rayon de $20 \times D$ (diamètre du câble) lorsque le câble est en tension, et $10 \times D$ lorsqu'il est au repos, avec D la section du câble ;
- le chemin de câble doit être dégagé de tout obstacle (élagage d'arbres notamment, sous réserve d'autorisation préalable).

7.4 Niveaux de puissance optique et mesures

- puissance au premier niveau de couplage, soit le HUB : supérieure ou égale à 0 dBm ;
- puissance au FAT : supérieure ou égale à -21 dBm (FAT standard) et à -22 dBm (FAT en extension) ;
- mou au niveau des FAT : entre 3 et 5 mètres au maximum ;
- résultats de tests de réflectométrie conformes aux seuils définis et effectués dans les deux sens.

7.5 Déploiement souterrain

- le câble en souterrain doit être posé sans contrainte mécanique et correctement protégé dans les chambres, au moyen de tuyaux flexibles ;
- le câble en souterrain doit être étiqueté ;
- les loves et réserves de câble dans les chambres doivent être fixés sur les surfaces latérales de la chambre.

7.6 Étiquetage et labelling

- les jarretières dans les centraux doivent être étiquetées au niveau des ODF et des OLT utilisés ;
- le câble aérien, en transport comme en distribution, doit être correctement étiqueté ;
- les PEZ, HUB/FDT et FAT doivent porter un labelling clair, lisible et sans rayure ;
- le respect de la chronologie réseau (NRO, PEZ, FDT/HUB, FAT/PBO) est requis sur l'ensemble des points techniques.

7.7 Sécurité et équipement des équipes

- les équipes d'intervention doivent disposer de l'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation des travaux ;
- le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire en permanence ;
- les équipes doivent également disposer des équipements de protection collective (EPC) requis.

7.8 Recette et acceptation

- les contrôles doivent être réalisés avant toute demande de recette (Acceptation) ;
- les différents niveaux de process et d'envoi de rapport définis par AXOLUS doivent être strictement respectés ;
- la capacité du prestataire à respecter les délais impartis constitue un atout apprécié dans l'évaluation de sa prestation.

Toute non-conformité constatée au regard des exigences ci-dessus fera l'objet des mesures prévues au contrat de prestation (reprise des travaux à la charge exclusive du prestataire, application de pénalités).

8- Livrables attendus

- plan de déploiement / design réseau validé avec le prestataire ;
- rapports d'avancement périodiques (quotidienne, hebdomadaire et/ou mensuel) ;
- procès-verbaux de réception des travaux par site et point des corrections après acceptation ;
- dossier de récolement (as-built) avec mesures de réflectométrie ;
- reportage photographique de chaque intervention.

9- Critère de sélection

Les offres reçues seront évaluées selon les critères suivants :

Critère d'évaluation	Pondération
Expérience et références sur projets de déploiement de plaques Huawei	30 %
Capacité technique et matériel disponible (soudeuses, cerceuses, dérouleuses, poulies, échelles etc.)	20%
Qualification et certification des ressources humaines	10 %
Méthodologie et démarche qualité proposées	20 %
Délai de mobilisation	10 %

Critère d'évaluation	Pondération
Offre financière	10 %

10- Dossier de candidature et modalités de soumission

Le prestataire candidat devra fournir :

- une présentation de l'entreprise (statuts, RCCM/IFU) ;
- des références de projets similaires (attestations, procès-verbaux de réception) ;
- la liste et la preuve de disponibilité du matériel nécessaire disponible pour la réalisation des travaux ;
- les CV et certificats du personnel clé proposé ;
- une proposition technique et méthodologique ;
- une offre financière détaillée.